

Description du cours

Description simple	Étude des effets indésirables des médicaments utilisés, après commercialisation, à des fins thérapeutiques. Méthodes. Réglementation. Organisation.
Place du cours dans le programme	Cliquez ici pour entrer du texte.
Description détaillée	Cliquez ici pour entrer du texte.

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Introduction aux concepts de pharmacovigilance avec une emphase clinique.

Objectifs d'apprentissage

[Voir contenu des cours](#)

► Calendrier

Séances	Contenus et activités	Professeurs
13 janvier Semaine 1	▪ Introduction à la pharmacovigilance	Jean-Philippe Lafrance
20 janvier Semaine 2	▪ Pharmacovigilance – Législation	Jean-Philippe Lafrance
27 janvier Semaine 3	▪ Systèmes néphrologique et hépatiques (Description des effets toxiques des médicaments selon le système physiologique atteint, incluant mécanismes et délai d'apparition)	Jean-Philippe Lafrance
3 février Semaine 4	▪ Pharmacovigilance pour les produits sans ordonnance (Nutraceutique, produits naturels, médicament en vente libre : aspects législatifs, effets secondaires et toxicité)	Maxime Doré
10 février Semaine 5	▪ Pharmacovigilance et contexte d'utilisation des médicaments (Développement et impact des lignes directrices cliniques. Indications et utilisation hors indication primaire, modalité et	Frédéric Lavoie (1h30) Jacques Le Lorier (1h30)
17 février Semaine 6	EXAMEN INTRA (35%)	
24 février Semaine 7	▪ Pharmacovigilance et populations à haut risque - Gériatrie	Philippe Desmarais
3 mars	Relâche	
10 mars Semaine 8	▪ Hématovigilance	Léa Bernard
17 mars Semaine 9	Pharmacovigilance et populations à haut risque – Pédiatrie	Niina Kleiber
24 mars Semaine 10	Pharmacovigilance et système cardiovasculaire	Jean-Philippe Lafrance
31 mars Semaine 11	▪ Pharmacovigilance et psychiatrie (Dépression, manie, psychose, toxicomanie, suicide)	Violaine Masson
7 avril Semaine 12	EXAMEN FINAL (35%)	
14 avril Semaine 13	▪ Présentations des étudiants*	Jean-Philippe Lafrance
21 avril Semaine 14	▪ Présentations des étudiants*	Jean-Philippe Lafrance
28 avril Semaine 15	▪ Présentations des étudiants*	Jean-Philippe Lafrance

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Méthodes	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Dates	Pondérations
Examens écrits	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Voir calendrier	70%
Présentations étudiantes et travaux	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Voir calendrier	30%

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen Si un étudiant est absent à l'examen intra pour un motif valable, la pondération de l'évaluation sera transférée à l'examen final, qui comptera alors pour 70 % de la note finale du cours. Dans ce cas, l'examen final sera récapitulatif et portera sur l'ensemble de la matière couverte durant le cours. Il n'est pas possible de reporter ou différer l'examen intra. S'il y a absence au final, il y aura un examen de reprise qui pourrait être oral ou écrit. Toute absence à une évaluation doit être déclarée via le Centre étudiant en suivant la procédure habituelle.

Dépôts des travaux [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Matériel autorisé [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Qualité de la langue Les présentations orales des étudiants sont obligatoires et doivent être en français.

Seuil de réussite exigé Pour réussir le cours, l'étudiant doit obtenir la note de passage aux examens ET à la présentation. Des points sont attribués pour la présence aux présentations des autres étudiants.

▶ Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	Jeudi 22 janvier 2026
Date limite d'abandon	Vendredi 13 mars 2026
Fin du trimestre	Jeudi 30 avril 2026

Évaluation de l'enseignement

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	Cliquez ici pour entrer du texte.

► Ressources

Ressources obligatoires

Documents Notes de cours fournies avant ou après le cours

Ouvrages en réserve à la bibliothèque [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Équipement (matériel) [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Ressources complémentaires

Documents [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Sites Internet [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Guides [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Autres [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des [services des bibliothécaires disciplinaires](#).

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite <http://cce.umontreal.ca/>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://cesar.umontreal.ca/>

Citer ses sources et logiciels bibliographiques <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services des bibliothèques UdeM <https://bib.umontreal.ca>

Soutien aux étudiants en situation de handicap <http://bseh.umontreal.ca/>

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplagiat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>